

R'NET LABEL LD 200

Liquide de lavage vaisselle en machine. Eau dure et très dure.



EU Ecolabel :
FR-2/038/84350

Liquide de lavage destiné au lavage de la vaisselle en machines industrielles.
Doser en fonction de la dureté de l'eau. Respecter les recommandations de dosage.
Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits ou services qui satisfont aux exigences environnementales.

Mode d'emploi

À l'aide de l'appareil doseur, doser de 0,5 à 1 g ou 0,60 à 1,20 ml par litre d'eau en fonction de la dureté de l'eau.

Unité de la dureté de l'eau : *français*

Le dosage sera réalisé à l'aide d'un doseur automatique.

Dureté de l'eau	Douce (<15°)	Moyenne (15-25°)	Dure (>25°)
Dosage	0,5 g/L ou 0,60 ml/L	0,8 g/L ou 0,96 ml/L	1 g/L ou 1,20 ml/L

Pour connaître la dureté de l'eau de votre région, consulter le site internet du ministère chargé de la santé.

Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée soit 60°C, afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

Conditionnements

Bidon de 6Kg

Bidon de 24Kg

Données techniques

- ▶ Aspect : liquide limpide orange
- ▶ pH : > 12,5
- ▶ Densité : 1,19 - 1,21

Précautions

Produit réservé à un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)3.87.32.83.97 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

30-09-2025 Ind. 1